



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 62181

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par l'association France Parkinson pour une prise en compte des spécificités de la maladie de Parkinson par le plan maladies neurodégénératives (MND). L'association France Parkinson souligne la nécessité d'agir pour l'égalité de la qualité des soins avec la montée en puissance des vingt-quatre centres-experts existants dont sept centres-experts interrégionaux désignés pour la coordination. Elle souhaite notamment que ceux-ci, hébergés dans les CHU, bénéficient de moyens financiers spécifiquement fléchés sur le traitement de la maladie de Parkinson et qu'un financement adapté soit garanti aux vingt-quatre centres experts. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62181

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6319